CHÂTEL-ST-DENIS
Ville d'énergies

Demande d'autorisation pour la pose de bâche-s publicitaire-s pour une manifestation

Manifestation : ……

Date de la manifestation : ……

Société / organisateur : ……

Nom - prénom de la personne responsable : ……

Adresse : ……

Localité : ……

N° téléphone : …… e-mail : ……

Durée (pose maximum 30 jours avant l'événement): du …… au ……

Dimensions : …… m x ……m = …… m^2

Distance du bord de la route = minimum 3 mètres

Emplacements (voir au verso) : ❑ Rte de Montreux ❑ Entrée des Paccots

*Il est interdit de poser des bâches dans un autre secteur. Elles devront être enlevées au plus tard dans les 3 jours qui suivent la manifestation. Si ces conditions ne sont pas respectées et que nos services doivent intervenir, un montant de CHF 100.-/bâche sera facturé pour le retrait.

Texte prévu :

En cas d'intérêt pour l'utilisation du panneau lumineux à l'entrée de la ville, veuillez contacter Mme Florence Meyer (secretariat.technique@chatel-st-denis.ch / 021 948 22 13) pour en connaître les conditions.

Remarques :

Conditions lues et approuvées ❑ Date : ……

Signature du requérant (uniquement si envoi papier) : ……

Cliquer ici pour envoyer le formulaire

Décision du Département technique communal : ❑ Favorable ❑ Défavorable

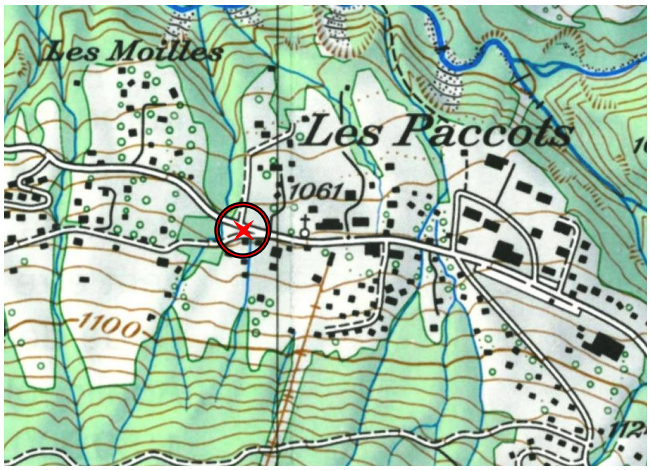
Date : …… Signature :

Le Chef du Département technique — Pascal Genoud

Le Chef du Service technique — Fabien Pauli

Emplacements pour panneau d'affichage public lors de manifestations

Les Paccots





Route de Montreux

